



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis
CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO
M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA –
M. COLONNA – Mme ROUVERAND – Mme JULIEN –
Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY – Mme CHIARADIA –
M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL – M. MARZA

Absents ayant donné procuration : Mme DOUSSE à Mme ROUVERAND –
M. BERARD à M. COLONNA – M. BURGIO à Mme GARCIA – M. GARNONE
à M. DER KASPARIAN

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Création d'emplois saisonniers 2023

RAPPORTEUR : SYLVIE ROUVERAND

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23

La commune de Carry-le-Rouet étant classée commune touristique, les
services municipaux doivent faire face, comme chaque année pendant la
période estivale, à un surcroît de travail journalier au niveau de l'entretien, de
la surveillance de la commune et des animations.

Madame Sylvie ROUVERAND propose la création de 60 emplois saisonniers pour la saison estivale 2023.

Ce personnel saisonnier sera affecté sur les sites suivants :

Propreté, entretien des voies et entretien des plages : 29 postes d'adjoint technique à 17h30 hebdomadaires.

- Six postes du 1er au 30 juin 2023
- Huit postes du 1er au 31 juillet 2023
- Deux postes du 15 juillet au 31 juillet 2023
- Deux postes du 1er au 15 août 2023
- Huit postes du 1er au 31 août 2023
- Trois postes du 1er au 30 septembre 2023

Circulation quai Vayssière/Espace Roger Grange : 12 postes d'adjoint technique à 30h00 hebdomadaires

- Quatre postes du 12 au 30 juin 2023
- Quatre postes du 1er au 31 juillet 2023
- Quatre postes du 1er au 31 août 2023

Parking du Rouet : 16 postes d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires (remboursement Métropole Aix-Marseille Provence)

- Deux postes du 1er avril au 30 avril 2023
- Deux postes du 1er au 31 mai 2023
- Deux postes du 1er au 30 juin 2023
- Quatre postes du 1er au 30 juillet 2023
- Quatre postes du 1er au 31 août 2023
- Deux postes du 1er au 30 septembre 2023

Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sports et Vie Associative : 3 postes d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

- Deux postes du 1er juin au 30 septembre 2023
- Un poste du 1^{er} juillet au 31 août 2023

Les agents recrutés sur ces emplois le seront en qualité d'agents contractuels, rémunérés sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade correspondant à chacun de ces emplois. Il n'apparaît pas nécessaire de fixer un niveau de recrutement pour ces emplois dans la mesure où l'accès à ces grades se fait sans concours ni examen.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces recrutements sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **De créer 60 emplois saisonniers pour la saison estivale 2023. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions et selon la**

- répartition fixée ci-dessus ;
➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats en découlant ;
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Fait en Mairie, le 29 Mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

René-Francis CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 013-211300215-20230329-DEL202390-DE
